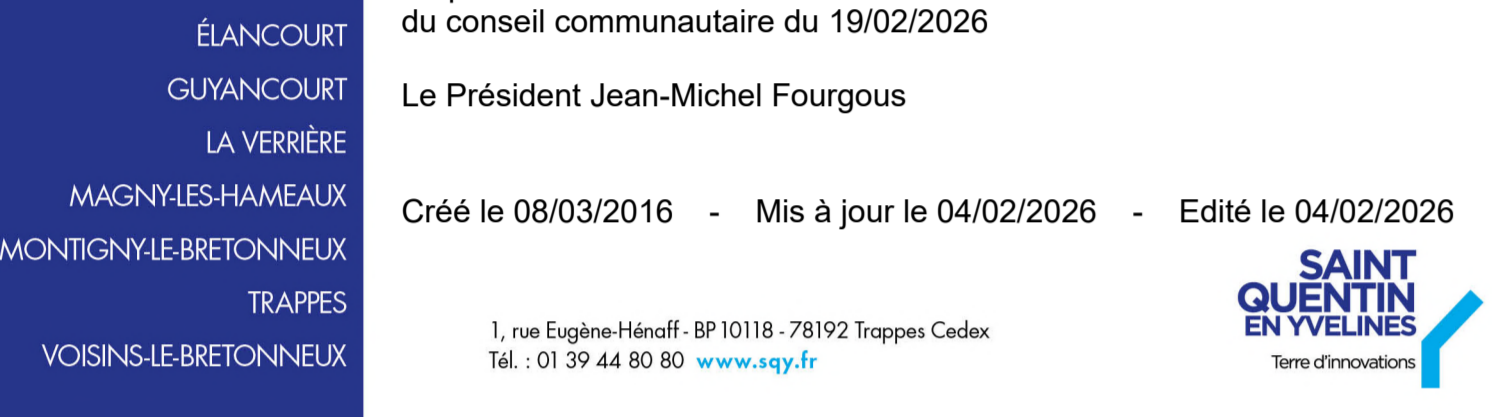


5.3. Plan de zonage
La Verrière

**MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°3**
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 19/02/2026
Le Président Jean-Michel Fourgous

Créé le 08/03/2016 - Mis à jour le 04/02/2026 - Édité le 04/02/2026
1, rue Eugène-Haefliger - 9P 10118 - 78192 Trappes Cedex
Tel : 01 39 44 80 80 www.sq.fr



- Limite de commune
- Cimetière
- Bassins, étangs, rigoles
- Zonage**
 - A : zone agricole
 - AU : zone à urbaniser
 - N : zone naturelle
 - U : zone urbanisée
- Prescriptions**
 - Emplacement réservé (Article L151-41 1°, 2° et 3° du Code de l'Urbanisme)
 - Périmètre de 500 m autour des gares
 - Bande constructible d'une épaisseur de 25 mètres
 - Implantation des constructions en recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement
- Protection du patrimoine naturel et paysager**
 - Espace boisé classé à conserver, à protéger ou à mettre en valeur (Article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme)
 - Espace paysager à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Espace paysager modulé, cœur d'îlot et fond de parcelle protégés (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Jardins familiaux ou collectifs à protéger et à conforter (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

- Zones humides à protéger (Article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

Numéro	Localisation	Description	Bénéficiaires	Surface (m2)
CA01	La Verrière	La Malmédonne	Communauté d'agglomération	6546
CA02	Trappes-en-Yvelines/Elancourt/La Verrière	TCSIP Trappes-en-Yvelines/La Verrière	Communauté d'agglomération	142171
CA05	Elancourt/La Verrière	Pont Villedieu	Communauté d'agglomération	55246
CA06	La Verrière	PSGI	Communauté d'agglomération	9788

